

Comment profiter de vos régimes enregistrés à la retraite



Introduction : Il y a plusieurs façons de financer la retraite

À l'approche de la retraite, nous commençons à avoir hâte de vivre cette période dont nous rêvons depuis longtemps. Nous réfléchissons à la manière dont nous allons en profiter, mais aussi à la manière dont nous allons la financer. On peut aussi s'inquiéter de la viabilité de nos sources de financement.

La majorité des Canadiens sont admissibles à certaines, voire à toutes les prestations gouvernementales. Pensons au Régime de rentes du Québec (RRQ)/Régime de pensions du Canada (RPC), à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG). Ces programmes procurent un revenu de base.

Durant notre vie active, nous avons peut-être épargné de l'argent pour la retraite, par exemple en cotisant à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et à un compte d'épargne libre d'impôt (CELLI). Nous pouvons aussi avoir mis de l'argent de côté dans un compte de placement non enregistré. Ces économies pourront servir à compléter nos rentrées d'argent à la retraite. Cependant, tous ces placements comportent des risques, comme le risque de marché, le risque de rendement, le risque d'inflation et le risque de longévité.

Certaines personnes peuvent bénéficier d'un régime de retraite auprès de leur employeur, aussi appelé régime de retraite enregistré (RRE) ou régime de pension agréé (RPA). Le RRE pourrait être un régime à prestations déterminées ou un régime à cotisations déterminées. Ces personnes veulent être certaines que leur RRE leur versera une prestation lorsqu'ils en auront besoin, une fois à la retraite. Elles pourraient aussi vouloir en donner une partie en héritage à leur décès.

Si un employé quitte son emploi avant la retraite, il peut avoir transféré son RRE dans un compte de retraite immobilisé (CRI), dans un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé (REER immobilisé)¹ ou dans un fonds de revenu viager (FRV). Ces comptes serviront aussi à tirer un revenu à la retraite. Ils comportent toutefois des risques similaires à ceux liés aux REER, aux CELLI et aux comptes de placement non enregistrés.

Les retraités qui participent aux régimes de retraite mentionnés ci-dessus peuvent trouver que la gestion de leur revenu à la retraite n'est pas si simple. Déterminer comment générer un revenu continu, viable et avantageux sur le plan fiscal à la retraite peut être difficile. Cela dit, les retraités ont plusieurs options pour simplifier la gestion de leur revenu de retraite. Ces options sont flexibles, orientées vers l'avenir et fondées sur des objectifs. Examinons certaines de ces options qui pourraient vous aider à profiter pleinement de vos régimes enregistrés à la retraite.

Contexte : La loi procure un cadre juridique et offre des options

La législation fédérale² et provinciale³ sur les régimes de retraite et la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (LIR) offrent ensemble aux Canadiens diverses options qui leur permettent d'épargner pour la retraite. Ces lois procurent le cadre dans lequel les employeurs gèrent le RRE qu'ils offrent à leurs employés. Elles procurent aussi un cadre pour les options offertes aux personnes qui veulent épargner pour la retraite au cours de leur vie active (RRE, REER ou CELLI), et ensuite tirer un revenu à la retraite, comme un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou une rente à constitution immédiate.

¹ Sinon, l'employé peut avoir eu la possibilité de transférer son actif dans le régime de retraite d'un autre employeur.

² Au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les régimes de retraite sont régis par la législation fédérale sur les régimes de retraite.

³ L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas de législation sur les régimes de retraite à la date de publication du présent article.

Comment profiter de vos régimes enregistrés à la retraite



Certaines de ces options sont mieux comprises que d'autres. En planifiant notre retraite, de quelle manière, et à quel moment devrions-nous utiliser ces divers régimes d'épargne-retraite?

Points à considérer lorsque vous avez un régime à prestations déterminées

Dans le cas d'un **régime à prestations déterminées**, à partir du moment où vous avez avisé votre employeur de votre intention de prendre votre retraite, vous recevrez un relevé qui fournit les renseignements suivants sur votre RRE :

1. Prestations accumulées (c.-à-d., votre prestation mensuelle en fonction des options choisies dans le cadre du régime, notamment au sujet du versement des prestations);
2. Versement unique équivalant à la valeur actualisée⁴ du régime et options pour effectuer le transfert, si vous y êtes admissible;
3. Règles d'indexation relatives au revenu de retraite, s'il y a lieu;
4. Prestations de survivant, habituellement versées à un conjoint ou à un conjoint de fait, ou à toute autre personne ayant droit aux prestations dans le cadre du régime;
5. Prestation de décès; en général, est versée seulement avant la retraite, ou dans le cas d'une rente qui comprend une période de garantie;
6. Situation financière du régime, notamment un aperçu des résultats d'un examen actuariel produit dans le but de déterminer si l'actif du régime est suffisant pour régler le passif dû (c.-à-d., les prestations accumulées).

Un examen du relevé peut soulever les questions suivantes :

- Le régime procurera-t-il un revenu adéquat à mes bénéficiaires après mon décès?
- Le financement du régime est-il suffisant pour me verser des prestations tout au long de ma retraite?

De quelle manière pourrez-vous résoudre ces questions? Vous pourriez acheter une rente à constitution immédiate⁵ pourvu que les exigences de la LIR puissent être satisfaites.

Une autre option serait de transférer une somme unique dans un CRI⁶ ou un REER immobilisé. Par contre, cette option pourrait ne pas répondre aux inquiétudes relatives aux fluctuations du marché, au rendement, à l'inflation et au risque de longévité. Et il pourrait y avoir des conséquences fiscales.

Points à considérer lorsque vous avez un régime à cotisations déterminées

Dans le cas d'un **régime à cotisations déterminées**, votre revenu de retraite dépend de ce qui suit :

1. Montants cotisés au régime par l'employeur et par vous-même;
2. Rendement du régime, qui est influencé par vos décisions de placement.

À la retraite, la possibilité d'épargner davantage est très réduite. Ce que vous avez épargné jusqu'à la retraite devra donc être utilisé judicieusement. En plus de bien choisir vos placements, vous devrez décider quand, de quelle manière et de quelles sources retirer les fonds. Vous devrez aussi gérer les risques liés aux fluctuations du marché, au rendement, à l'inflation et à la longévité.

⁴ Un calcul actuariel de la valeur actualisée nette des obligations futures au titre du régime de retraite. Note : Si admissible à la valeur actualisée.

⁵ Une rente à constitution immédiate peut être achetée pour remplacer le revenu d'un régime à prestations déterminées, mais cette rente pourrait ne pas offrir toutes les mêmes caractéristiques que ce régime. Cependant, la rente ne doit pas différer considérablement de ce régime.

⁶ Un compte de retraite immobilisé (CRI) est une autre option. Cependant, il ne diffère pas, du point de vue du risque, d'un FERR, d'un REER ou d'un régime à cotisations déterminées, et il ne gère pas les risques décrits ci-dessus.

2021

Comment profiter de vos régimes enregistrés à la retraite

De quelle manière pourrez-vous résoudre ces questions?

Vous pourriez acheter une rente à constitution immédiate en utilisant la totalité ou une partie de l'actif du régime à cotisations déterminées. L'autre option serait de transférer la somme unique dans un CRI, dans un REER immobilisé ou dans un FERR immobilisé (FRV)⁷. Mais cela pourrait ne pas gérer les risques décrits ci-dessus.

Un autre facteur à considérer : l'âge

Après le 31 décembre de l'année au cours de laquelle vous atteignez 71 ans, vous ne pouvez plus conserver votre actif dans un REER, un CRI ou un REER immobilisé. Quelles sont alors vos options? Il y en a trois. Vous pouvez investir dans une, deux ou trois d'entre elles, et choisir des montants différents pour chacune. (Le montant total ne doit pas dépasser le montant de l'actif que vous aviez dans votre REER, votre CRI ou votre REER immobilisé à ce moment-là.)

1. Retirez les fonds de votre régime. Vous devez déclarer le montant total du retrait dans votre déclaration de revenus de l'année du retrait. Cela peut avoir des conséquences fiscales importantes, ce qui n'est probablement pas le résultat que vous souhaitez.
2. Demandez que votre actif soit transféré dans un FERR ou un FRV. Le montant qui est transféré dans un FERR ou un FRV n'est pas imposable l'année du transfert, pourvu que le transfert soit direct. Cette solution est mieux que la précédente, mais les risques liés aux fluctuations du marché, au rendement, à l'inflation et à la longévité ne sont toujours pas gérés.
3. Achetez une rente à constitution immédiate. Le montant qui est utilisé pour acheter une rente à constitution immédiate n'est pas imposable l'année de l'achat. Cette solution est meilleure que les précédentes, mais elle est souvent mal comprise.



Rappelez-vous qu'en ce qui concerne votre REER, votre REER immobilisé ou votre CRI, ces décisions doivent être prises et les opérations effectuées d'ici le 31 décembre de l'année où vous atteignez 71 ans. C'est donc important de planifier le retrait ou le transfert dès le début de l'année en question.

Qu'est-ce qu'une rente à constitution immédiate?

Une rente à constitution immédiate est un contrat d'assurance qui procure un revenu. En échange d'une somme unique (ce qu'on appelle une *prime* dans le domaine de l'assurance), vous recevez une série de versements de revenu garanti la vie durant d'une personne ou de deux personnes, ou pendant une période déterminée.

⁷ Vous pourriez retirer l'argent de votre régime de retraite au comptant, jusqu'à concurrence d'un montant déterminé. Selon votre âge et les modalités de votre régime de retraite, vous pourriez aussi réinvestir une partie de cet argent dans un autre type de régime, comme un REER ou un FERR non immobilisé. Habituellement, lorsque vous êtes prêt à prendre votre retraite, l'administrateur de votre régime de retraite devrait vous parler des options qui s'offrent à vous. Source : <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/planification-retraite/regimes-pension-employeur.html>.

2021

Comment profiter de vos régimes enregistrés à la retraite

Quels sont les différents types de rentes à constitution immédiate?

Il y a quatre types de rentes :

Rente viagère : Le propriétaire reçoit un revenu à vie, c'est-à-dire pour toute la vie du rentier.

Dans le cas d'une rente enregistrée, le propriétaire et le rentier doivent être la même personne. Si la rente n'est pas enregistrée, cette consigne ne s'applique pas.

Rente réversible : Le propriétaire reçoit un revenu à vie. À son décès, le revenu est transféré au rentier survivant pour le reste de sa vie.

Dans le cas d'une rente enregistrée, le rentier survivant doit être le conjoint ou le conjoint de fait. Si la rente n'est pas enregistrée, le rentier survivant peut être le conjoint ou le conjoint de fait, ou toute autre personne.



Qu'il s'agisse d'une rente viagère ou d'une rente réversible, en choisissant la période de garantie, une prestation de décès est versée aux bénéficiaires si le rentier, ou dans le cas d'une rente réversible, si les deux rentiers décèdent au cours de la période déterminée.

Rente à terme fixe : Ce type de rente procure un revenu garanti pendant une période déterminée. Si le rentier survivant décède avant que tous les versements aient été faits, une prestation de décès est versée aux bénéficiaires.

Dans le cas d'une rente enregistrée achetée en utilisant l'actif détenu dans un REER ou un FERR, les versements garantis doivent se faire jusqu'à 90 ans.

Rente pour risque aggravé : Lorsque certaines conditions sont remplies, si vous souffrez d'une maladie (ou d'un trouble de santé) qui réduit votre espérance de vie⁸, vous pourriez être admissible à des versements plus élevés que ceux auxquels a droit un rentier du même âge et du même sexe qui ne souffre pas d'un trouble de santé.

Quel montant de rente pouvez-vous acheter?



Saviez-vous que le montant versé pour acheter une rente se nomme une *prime*?

Lorsque vous achetez une rente à constitution immédiate en utilisant l'actif que vous détenez dans un REER, un REER immobilisé, un CRI, un FRV ou un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB), vous pouvez choisir le montant, mais votre choix se limite au solde du compte. Le montant que vous choisissez est fonction de plusieurs facteurs, notamment du revenu garanti que vous voulez tirer de la rente et de la période au cours de laquelle vous voulez le recevoir. (Dans le cas d'une rente enregistrée, le revenu garanti doit être versé jusqu'à 90 ans.)

⁸ Les affections qui réduisent l'espérance de vie sont habituellement graves, permanentes et progressives. Une évaluation médicale est requise pour déterminer si vous avez droit à une rente pour risque aggravé. Vous devez assumer tous les frais liés à l'obtention des renseignements médicaux.

2021

Comment profiter de vos régimes enregistrés à la retraite

Lorsque vous achetez une rente à constitution immédiate en utilisant l'actif que vous détenez dans un régime à cotisations déterminées, vous pouvez aussi choisir le montant et votre choix se limite également au solde de ce compte. Le montant que vous choisirez est fonction de facteurs semblables à ceux ci-dessus.

Lorsque vous achetez une rente à constitution immédiate en utilisant l'actif que vous détenez dans un régime à prestations déterminées, le montant payé (la prime) doit correspondre à la valeur actualisée totale du RRE⁹. De plus, d'autres exigences doivent être satisfaites¹⁰ :

- Les droits que confère le contrat de rente à constitution immédiate ne peuvent différer considérablement de ceux que confère un régime à prestations déterminées.
- Au moment de l'achat d'un contrat de rente à constitution immédiate, l'enregistrement d'un RRE ne peut pas être révoqué¹¹.
- Le contrat de rente à constitution immédiate doit être acheté directement à partir des fonds provenant du régime à prestations déterminées.

En réalité, la loi prévoit que le retraité sera dans une position qui n'est pas différente de celle dans laquelle il se serait trouvé s'il avait reçu des prestations du régime à prestations déterminées parrainé par son ancien employeur.

Pourquoi choisir une rente à constitution immédiate?

Pourquoi acheter une rente à constitution immédiate lorsque vous êtes **participant d'un régime à prestations déterminées**?

- Vous évitez le risque que votre régime de retraite soit sous-capitalisé et devienne insolvable et, par conséquent, que vous ne puissiez plus en tirer un revenu de retraite comme vous l'aviez prévu.



Une rente à constitution immédiate peut seulement être achetée d'une compagnie d'assurance pour être admissible à la protection offerte par Assuris. Cette société sans but lucratif protège les titulaires de contrat canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance-vie. Veuillez consulter assuris.ca pour plus d'informations.

- Dans certaines circonstances, vous pourriez recevoir séparément une somme unique supplémentaire si la prime nécessaire à l'achat d'une rente à constitution immédiate est moindre que la valeur de rachat d'un régime. Bien qu'imposable, vous n'auriez pas pu autrement recevoir cette somme. Si vous avez des droits de cotisation à votre REER qui sont inutilisés, vous pourriez choisir de cotiser à votre REER à ce moment-là¹² afin de réduire au minimum l'impôt sur le revenu.

⁹ Un régime à prestations déterminées du gouvernement est habituellement indexé à l'indice des prix à la consommation, tandis qu'une rente à constitution immédiate ne l'est généralement pas. Dans certains cas, il est toutefois possible de remplacer l'indexation, selon la formule qui est fournie dans le régime.

¹⁰ Si ces exigences ne sont pas satisfaites, l'achat ne peut pas être effectué en report d'impôt, et la valeur actualisée du RRE sera incluse dans le revenu de l'année au cours de laquelle il a été reçu.

¹¹ Sauf dérogation du ministre des Finances.

¹² La cotisation au REER doit être faite l'année au cours de laquelle la somme unique est reçue, ou dans les 60 jours après la fin de l'année en question, si vous voulez la déduire du revenu qui y est associé (c.-à-d., la somme unique que vous avez reçue).

2021

Comment profiter de vos régimes enregistrés à la retraite

Scénario hypothétique 1

Exemple : Transfert de l'actif d'un régime à prestations déterminées dans une rente viagère – Valeur actualisée plus grande que la prime de la rente

Valeur actualisée du régime à prestations déterminées	738 000 \$
Versement du régime à prestations déterminées	4 000 \$/mois
Versement de la rente viagère*	4 000 \$/mois
Prime requise pour que le revenu de rente concorde avec le revenu du régime à prestations déterminées*	720 000 \$

- Une partie de la valeur actualisée, soit 720 000 \$, est transférée libre d'impôt directement à la compagnie d'assurance-vie pour acheter la rente viagère.
- Le rentier doit se faire payer la somme restante (18 000 \$) au comptant. Elle sera imposée entre ses mains l'année qu'elle lui sera versée.

Les taux et autres renseignements sont hypothétiques.

* On suppose que les autres caractéristiques (prestations de survivant, périodes de garantie) sont les mêmes pour la rente viagère et le régime à prestations déterminées. Cela augmente la probabilité que l'Agence du revenu du Canada estime que les prestations de la rente viagère sont très similaires à celles du régime à prestations déterminées.

Dans ce scénario, le régime de retraite de l'employeur a été remplacé par une rente viagère. De plus, la personne reçoit séparément une somme unique supplémentaire¹³ de 18 000 dollars qu'elle peut cotiser à un REER si elle a des droits de cotisation inutilisés.

Pourquoi acheter une rente à constitution immédiate lorsque vous êtes participant d'un régime à cotisations déterminées ou que vous cotisez à d'autres régimes de retraite enregistrés?

- Vous ne voulez pas prendre de décisions de placement durant la retraite.
- Vous voulez éliminer tout risque de placement.
- Plusieurs membres de votre famille ont vécu jusqu'à un âge avancé.
- Vous voulez tirer un revenu garanti à vie.
- Le revenu tiré d'une rente à constitution immédiate est protégé par Assuris¹⁴.
- Avant 65 ans, le revenu tiré d'une rente à constitution immédiate peut être admissible au fractionnement du revenu de retraite au fédéral.

¹³ Une somme unique supplémentaire n'est pas payée dans toutes circonstances. L'admissibilité du participant est déterminée après une analyse et un examen rigoureux des options du régime à prestations déterminées, etc.

¹⁴ Pour plus de renseignements, visitez assuris.ca.

2021

Comment profiter de vos régimes enregistrés à la retraite

Scénario hypothétique 2

Exemple : Transfert de l'actif d'un régime à cotisations déterminées dans une rente viagère – Valeur actualisée plus grande que la prime de la rente

Solde du régime de retraite à cotisations déterminées	200 000 \$
Revenu de rente mensuel	700 \$
Prime requise pour générer un revenu de 700 \$ par mois	180 000 \$

Une somme de 180 000 \$ est transférée libre d'impôt directement à la compagnie d'assurance pour acheter la rente viagère.

- Le rentier doit prendre les 20 000 \$ restants et les transférer directement dans un CRI. Sinon, ce montant devra être déclaré aux fins d'impôt pour l'année au cours de laquelle ils ont été reçus.

Dans ce scénario, l'employé retraité recevra un revenu tous les mois, à vie. De plus, le montant restant a été transféré directement dans un CRI. (Voir la section intitulée *Un autre facteur à considérer : l'âge*, pour connaître les options relatives aux CRI.)

Quelles autres circonstances devez-vous considérer avant de décider d'acheter une rente à constitution immédiate?

- **Je veux faire fructifier mon argent** – Pour réconcilier le désir de profiter de la croissance du marché et le besoin d'un revenu garanti, envisagez d'utiliser une partie de votre épargne-retraite pour acheter une rente à constitution immédiate. Les produits de votre portefeuille qui sont exposés au marché peuvent stimuler la croissance de votre actif.
- **Les taux d'intérêt sont trop bas** – Les taux d'intérêt ne sont qu'un des facteurs qui déterminent votre revenu. Les autres facteurs sont l'âge au moment de l'achat, le sexe, le type de rente, et la période de garantie, s'il y a lieu.
- **La perte de liquidité et la perception d'un manque de flexibilité** – Une rente, c'est essentiellement un régime de retraite personnel qui vous verse un revenu garanti à vie. Encore une fois, vous pouvez utiliser seulement une partie de l'actif que vous détenez dans un régime d'épargne-retraite pour acheter une rente à constitution immédiate. Le reste de l'actif vous procure la liquidité et la souplesse dont vous avez besoin.
- **Je pourrais ne pas vivre assez longtemps pour en profiter** – Une période de garantie peut être ajoutée pour veiller à ce que les prestations continuent d'être versées aux bénéficiaires pendant une période déterminée, après votre décès. Une autre option consiste à acheter une rente réversible. Votre conjoint ou conjoint de fait continuera ainsi à recevoir les paiements de la rente¹⁵.
- **Les rentes à constitution immédiate n'offrent généralement pas l'indexation à l'indice des prix à la consommation.** Elles peuvent toutefois comporter une indexation fixe.

¹⁵ Pour les régimes enregistrés, le corentier doit être votre conjoint ou votre conjoint de fait. Dans le cas de placements non enregistrés, le rentier peut être une personne autre que votre conjoint ou conjoint de fait.

Comment profiter de vos régimes enregistrés à la retraite

Comment les rentes à constitution immédiate sont-elles imposées?

À l'instar de tout autre revenu de retraite ou retrait d'un compte enregistré (comme un REER, un FERR ou un FRV), les paiements du revenu d'une rente à constitution immédiate sont imposés en tant que revenu ordinaire l'année où ils sont reçus lorsque la rente a été achetée avec des fonds d'un régime de retraite enregistré.

La section **Comment les rentes à constitution immédiate sont-elles imposées?** contient des renseignements sur l'achat d'une rente au moyen de fonds enregistrés et l'imposition qui en découle.

Toutefois, il est aussi possible d'acheter une rente au moyen de fonds non enregistrés, ce qui peut procurer des avantages fiscaux. Pour obtenir des précisions, parlez à votre conseiller.

Si la rente à constitution immédiate est achetée avec des fonds d'un RRE ou d'un RPDB, une retenue d'impôt obligatoire aura lieu à la source, et sera calculée selon une formule. Ce montant est remis à l'Agence du revenu du Canada (ARC) lorsque les paiements vous sont versés (tout comme l'impôt qui est retenu à la source lorsque vous retirez des fonds d'un REER ou d'un FERR). Notons que le montant retenu à la source peut refléter ou pas le montant de l'impôt que vous devrez payer lors de la production de votre déclaration de revenus (T1). En plus des retenues d'impôt obligatoires, vous pouvez demander que plus d'impôt soit retenu à la source et remis à l'ARC.

Le revenu produit par une rente à constitution immédiate¹⁶, qui est considéré comme étant un revenu de retraite admissible aux fins d'impôt sur le revenu, procure les deux avantages suivants :

1. Un contribuable peut demander un crédit d'impôt fédéral pour revenu de pension¹⁷ pouvant aller jusqu'à 2 000 \$¹⁸ :
 - à tous âges, si l'actif d'un régime de retraite est utilisé pour acheter la rente (p. ex., la valeur de rachat d'un régime à cotisations déterminées, ou la valeur actualisée d'un régime à prestations déterminées);
 - à 65 ans ou plus, si l'actif d'un régime enregistré est utilisé pour acheter la rente (p. ex., un REER, un FERR, un RPDB);
 - à l'égard des points ci-dessus, si les montants reçus par la personne découlent du décès d'un conjoint ou d'un conjoint de fait.

2. Fractionnement du revenu – Une personne peut attribuer jusqu'à 50 % du montant qu'elle a reçu de la rente à constitution immédiate à son conjoint ou conjoint de fait, aux fins d'impôt. Puis, le conjoint ou le conjoint de fait peut ensuite demander un crédit d'impôt fédéral pour revenu de pension pouvant aller jusqu'à 2 000 \$¹⁶.

Par conséquent, le ménage paiera probablement moins d'impôt. Et, grâce à une planification rigoureuse, il est également possible de réduire au minimum, voire d'éliminer la récupération de la SV.

Nous vous encourageons à consulter un spécialiste en fiscalité pour toute question fiscale sur les rentes à constitution immédiate.

¹⁶ De plus, la part d'intérêts d'une rente à constitution immédiate qui a été achetée avec des fonds provenant d'un régime non enregistré permet de demander le crédit d'impôt fédéral pour revenu de pension pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ (voir aussi les notes de bas de page 17 et 18) si la personne a 65 ans ou plus.

¹⁷ Crédit d'impôt non remboursable.

¹⁸ Le moindre des montants suivants : 2 000 \$ ou le revenu de retraite admissible reçu par la personne pour l'année et les prestations qu'elle a reçues, auxquelles elle a droit en vertu de la Partie 2 de la Loi sur le bien-être des vétérans.

2021

Comment profiter de vos régimes enregistrés à la retraite

Conclusion

Il est important de planifier vos rentrées d'argent à la retraite. Vous voudrez probablement avoir une certaine flexibilité et une source de revenu viable, mais vous êtes peut-être aussi prêt à tolérer un certain niveau de risque afin de tirer profit de toute hausse potentielle du marché. En ce qui a trait à la viabilité de votre source de revenu, une rente à constitution immédiate est un choix judicieux à envisager, car elle répond à votre besoin d'un revenu de retraite garanti. Elle peut être une précieuse composante de votre plan de retraite et vous aider à vivre la retraite à laquelle vous aspirez.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez placementsmondiauxsunlife.com | Appelez au **1-877-786-5433**

Le contenu de cet article est fourni à titre informatif seulement. Il ne doit en aucun cas tenir lieu de conseils professionnels d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable ni en matière d'assurance et de placement, ou se substituer à de tels conseils. Il ne constitue pas non plus une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières. Vous devriez toujours consulter un conseiller financier ou un fiscaliste avant de recourir à une stratégie tirée du présent article pour vous assurer que tous les éléments de votre situation personnelle sont pris en considération au moment d'élaborer votre plan financier. Le contenu de cet article provient de sources jugées fiables, mais aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée quant à son caractère opportun ou à son exactitude. Gestion d'actifs PMSL inc. se dégage de toute responsabilité liée aux pertes que peuvent entraîner les stratégies contenues dans le présent article.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.